

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 29 septembre 2017</b>                                       | <b>N° 2017-517</b>  |

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU  
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25  
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15  
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50  
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20  
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15  
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                                                                                                       |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>Conseil du 29 septembre 2017</b>                                                                                   | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | Direction générale Valorisation du territoire<br><br><b>Direction des coopérations et partenariats métropolitains</b> | <b>N° 2017-517</b>  |

---

**Contrat de coopération métropolitaine entre la Métropole et le Syndicat mixte du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Sysdau) - Approbation - Signature - Autorisation**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le pacte Etat – Métropoles, signé le 6 juillet 2016 par le Premier Ministre, le Président de France Urbaine et les représentants des 15 Métropoles de France, est une initiative gouvernementale visant à faciliter les conditions dans lesquelles les métropoles peuvent se saisir des facultés ouvertes par les lois de réforme territoriale qui leur confèrent un cadre institutionnel renouvelé, et veut encourager les expérimentations.

Il a été décliné au niveau de chaque métropole par un « pacte métropolitain d'innovation ». Bordeaux Métropole a choisi d'axer le sien sur la mise en œuvre des Opérations d'intérêt métropolitain (OIM). Ce pacte métropolitain d'innovation a été approuvé par délibération n°2017-78 en date du 17 février 2017, et un avenant à ce pacte est soumis à la validation du présent Conseil via une délibération spécifique. Il conventionne 10,3 M€ de l'Etat (avenant inclus) au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), venant cofinancer des actions d'investissement et d'ingénierie liées aux Opérations d'intérêt métropolitain.

Le pacte national crée par ailleurs des « contrats de coopération métropolitaine » avec les territoires limitrophes. Signés avec les structures de coopération existante, ils ont pour objectif de « répondre au défi de l'aménagement des grands territoires péri-urbains ». Ils sont à construire sous le pilotage de chaque métropole, l'Etat étant susceptible de mobiliser ses services en appui de la démarche si nécessaire.

Ce projet de contrat de coopération métropolitaine a été élaboré en lien avec le Syndicat mixte du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Sysdau), qui est un acteur clé puisqu'agissant sur le périmètre des 8 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) potentiellement concernés par le contrat (la Métropole et les 7 EPCI adjacents) et chargé de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Afin d'être en cohérence avec la thématique retenue pour notre pacte métropolitain d'innovation, il est proposé que le contrat de coopération métropolitaine cible principalement les territoires périphériques des OIM, en déclinant et approfondissant les chantiers en cours portés par le Sysdau sur quelques axes de coopération tels que :

- la qualité environnementale (ex. : élaboration de projets agro-urbains) ;

- les mobilités et l'accessibilité des sites (ex. : réseau express d'intermodalités) ;
- l'organisation économique des territoires (ex. : étude de requalification et optimisation des parcs d'activités extérieurs aux OIM, en complémentarité avec ces derniers).

Ce contrat, sous maîtrise d'ouvrage du Sysdau, bénéficie d'un soutien financier de l'Etat au titre du pacte métropolitain d'innovation à hauteur de 80%, les 20% restants étant cofinancés par d'autres acteurs territoriaux (dont la Métropole au titre de sa participation annuelle au Sysdau, qui s'élève à 595.000 € pour 2017) selon les actions.

### **Un contrat métropolitain de coopération ciblé sur la transition territoriale**

Les trois axes du contrat de coopération s'inscrivent tous dans une logique de transition territoriale :

- > Axe 1 - Qualité environnementale / valorisation énergétique
- > Axe 2 - L'accessibilité des sites et les mobilités des flux
- > Axe 3 - L'organisation économique et l'accès au numérique.

Les différentes actions de ces axes, déclinées ci-après, ont pour objectifs d'innover et de mener des actions expérimentales pour parvenir à cette transition territoriale. Les crédits engagés par l'Etat dans le cadre du contrat de coopération métropolitaine permettront d'enclencher cette dynamique.

Découpées en différentes phases, ces actions permettront en suivant d'initier dans les territoires des investissements publics également susceptibles d'engager ou de susciter des investissements privés. Les orientations actées dans le cadre de ce contrat offriront une visibilité à même de susciter l'intérêt de porteurs de projets et d'investisseurs.

|                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 1 - Qualité environnementale / valorisation énergétique</b>            |
| Action 1 - Compensation aménageuse                                            |
| Action 2 - Projets agro-urbains                                               |
| Action 3 - Réseau écologique multifonctionnel                                 |
| Action 4 - Système agricole et alimentaire local                              |
| Action 5 - Valorisation énergétique                                           |
| <b>Axe 2 - L'accessibilité des sites et les mobilités des flux</b>            |
| Action 6 - Axes de projet du réseau express des intermodalités                |
| Action 7 - Evolution et optimisation des pôles d'échanges multimodaux         |
| Action 8 - Déplacements alternatifs                                           |
| <b>Axe 3 - L'organisation économique et l'accès au numérique</b>              |
| Action 9 - Optimisation et mise en réseau                                     |
| Action 10 - Déploiement d'équipements innovants au service du dév. économique |

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le pacte Etat-Métropoles signé le 6 juillet 2016 à Lyon par les 15 métropoles et le Premier Ministre,

**VU** la circulaire n°3283 du Premier Ministre en date du 5 août 2016 à l'attention du Préfet de Région,

**VU** le courrier du Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales en date du 30 septembre 2016 à l'attention du Président de Bordeaux Métropole,

**VU** le Pacte métropolitain d'innovation signé le 9 mars 2017 à Bordeaux par le Premier Ministre, le Préfet de Région et le Président de Bordeaux Métropole,

**VU** le protocole entre l'Etat et la Métropole signé le 9 mars 2017 à Bordeaux en vue d'un avenant au pacte métropolitain d'innovation,

**VU** l'avenant du Pacte métropolitain d'innovation soumis, par la délibération n°2017-518, à l'approbation du Conseil de Métropole du 29 septembre 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**il est intéressant d'expérimenter les chantiers du SCoT au bénéfice des Opérations d'intérêt métropolitain,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le projet de contrat de coopération métropolitaine annexé au présent rapport.

**Article 2** : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer le contrat de coopération métropolitaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

|                                                                                                              |                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>31 OCTOBRE 2017</b><br><br><b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>31 OCTOBRE 2017</b> | Pour expédition conforme,<br><br>la Vice-présidente,<br><br><br>Madame Virginie CALMELS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|



PROJET

---

## Contrat de coopération métropolitaine 2017 – 2019 avec le Sysdau

dans le cadre du Pacte Métropolitain d'innovation  
entre l'Etat et Bordeaux Métropole

---



# Contrat de coopération métropolitaine 2017-2019 avec le Sysdau,

*dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation entre l'Etat et Bordeaux Métropole*

Signé à Lyon le 6 juillet 2016 par le Premier ministre et les Présidents des quinze métropoles françaises, le Pacte État-Métropoles décline les engagements destinés à soutenir et conforter les métropoles dans leur développement durable, leurs démarches innovantes et leur rôle dans l'alliance des territoires, et ce dans le cadre de leurs compétences élargies.

Le Pacte a pour ambition de reconnaître le rôle structurant des métropoles, d'encourager leur rayonnement international, de favoriser leur mise en réseau et de réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré de la France.

Ce pacte national est décliné localement par un Pacte métropolitain d'innovation que Bordeaux Métropole et l'Etat ont signé le 9 mars 2017. Il est également essentiel, à travers ce pacte métropolitain d'innovation, de prendre en compte les contextes territoriaux dans lesquels évoluent les métropoles et d'assurer que le rayonnement des métropoles irrigue l'économie territoriale des territoires limitrophes.

---

## Sommaire

- > *Le pacte métropolitain d'innovation de la métropole de Bordeaux*
  - > *Le contrat de coopération métropolitaine avec les territoires limitrophes*
  - > *Le Sysdau, la structure de gouvernance territoriale avec les territoires limitrophes*
  - > *Le contrat de coopération métropolitaine : 2 engagements, 3 axes et 10 actions*
  - > *Déclinaison du contrat de coopération métropolitaine 2017-2019 avec le Sysdau en fiches actions*
  - > *Cartes : Une coopération renforcée pour le quadrant sud-ouest de l'aire métropolitaine bordelaise ; Les dynamiques paysagères métropolitaines*
-

## *Le pacte métropolitain d'innovation de la métropole de Bordeaux*

En retenant l'une des trois thématiques ciblées par le pacte national, celle de « l'excellence économique et du rayonnement international », Bordeaux Métropole a choisi d'axer son pacte métropolitain d'innovation sur la mise en œuvre des opérations d'intérêt métropolitain (OIM), en s'appuyant sur une ingénierie et des processus innovants relatifs aux procédures d'aménagement sur des territoires de grande échelle (procédures d'autorisations environnementales, de financements, de gouvernance qui n'existent pas aujourd'hui...), afin de contribuer pleinement à l'objectif de créations d'emplois que la Métropole ambitionne sur chaque OIM.

### **L'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport**

L'OIM Bordeaux Aéroport intègre, autour de l'aéroport international de Bordeaux-Mérignac, l'ensemble du parc industriel de la filière spatiale aéronautique défense, en pleine expansion sur la métropole. Couvrant 2 500 hectares sur le territoire de 3 communes, cette opération, constituant le plus grand pôle industriel de la Nouvelle-Aquitaine, devrait accueillir 45 000 emplois d'ici 2030, soit 10 000 emplois supplémentaires, pour 130 millions d'euros d'investissement public.

### **L'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus**

L'OIM Bordeaux Inno Campus, associe le plus vaste campus universitaire de France, huit centres hospitaliers et le troisième parc d'activités de la métropole. Concentrant sur un périmètre de 1 350 hectares 80% de l'offre universitaire et hospitalière de la métropole, cette deuxième opération vise à promouvoir les synergies entre innovation, santé et développement économique, autour du levier que constituent les centres de recherche et les équipements technologiques. Elle couvre 1350 hectares, accueille 65 000 étudiants et 40 000 emplois, l'objectif étant également de créer 10 000 emplois de plus à moyen terme.

### **Les objectifs de Bordeaux Métropole**

Les OIM Bordeaux Aéroport et Bordeaux Inno Campus sont au cœur de la feuille de route économique de la Métropole et constituent, avec l'OIN Bordeaux-Euratlantique, des pièces majeures du développement à venir. Pour répondre au défi d'excellence économique, un processus adapté et innovant doit nécessairement être inventé, intéressant à la fois le contenu et la mise en œuvre du projet.

Le pacte métropolitain d'innovation de Bordeaux Métropole s'attache particulièrement à :

- > Simplifier le cadre opérationnel et faciliter la mise en œuvre des projets, en recherchant les process adaptés et innovants qui répondent aux exigences de souplesse, de fiabilité et d'efficacité opérationnelle de telles opérations tout en prenant en compte les enjeux du futur,
- > Faire des OIM des lieux laboratoires des transitions climatiques et énergétiques,
- > Présenter une stratégie de coopération avec les territoires limitrophes de la Métropole.

# *Le contrat de coopération métropolitaine avec les territoires limitrophes*

## **Faire une métropole autrement**

L'échelle pertinente de la compétitivité de la métropole, capitale régionale de la Nouvelle-Aquitaine s'appréhende dans sa dimension interterritoriale.

Faire métropole, au-delà du changement d'échelle, c'est également faire une métropole autrement, autour d'un modèle de développement innovant et créatif.

Profondément ancrée dans ses milieux naturels et ses paysages, l'aire métropolitaine bordelaise dispose d'un capital nature généreux mais réclame une attention toujours soutenue dans la valorisation de son patrimoine territorial qui porte les capacités de régulation et le potentiel productif de la métropole.

Si la qualité et la force d'une métropole s'évaluent à l'aune de son bassin d'emploi (diversité, accessibilité, fluidité...), c'est à l'échelle métropolitaine que se déploient les enjeux de mises en réseaux et de stratégies territoriales qui portent les dynamiques métropolitaines. Aujourd'hui, un nouveau paradigme se dessine : les principes de développement durable s'expriment ou peuvent s'exprimer pour tout ce qui tourne autour des alternatives pour le développement, c'est à dire la transition énergétique, la transition climatique, la question alimentaire, la question des cycles de matières et toute l'économie circulaire, la question de la gestion des espaces ouverts, la question de la santé environnementale. Dans le champ de ce nouveau paradigme, l'articulation avec les territoires limitrophes prend tout son sens. C'est bien par cet assemblage des ressources territoriales dans un système de gestion et de valorisation du patrimoine territorial métropolitain en résonance avec les territoires voisins, que les principes du développement durable structurent désormais les politiques d'intervention et les projets d'aménagement du territoire.

Cette évolution de paradigme trace un champ nouveau opérationnel de projets et des nouveaux partenariats d'actions à construire.

## *Le Sysdau, la structure de gouvernance territoriale avec les territoires limitrophes*

Le contrat de coopération métropolitaine avec les territoires limitrophes est porté par le Sysdau, Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, reconnu comme structure de gouvernance territoriale avec les territoires limitrophes.

A ce titre deux objectifs majeurs sont retenus :

- > S'appuyer sur le Sysdau pour développer les coopérations territoriales entre les deux OIM, Bordeaux Aéroparc et Bordeaux Inno Campus et les territoires limitrophes,
- > Expérimenter les « chantiers » du SCoT au bénéfice des deux opérations d'intérêt métropolitain.

### **S'appuyer sur le Sysdau pour développer les coopérations territoriales entre les deux OIM et les territoires limitrophes**

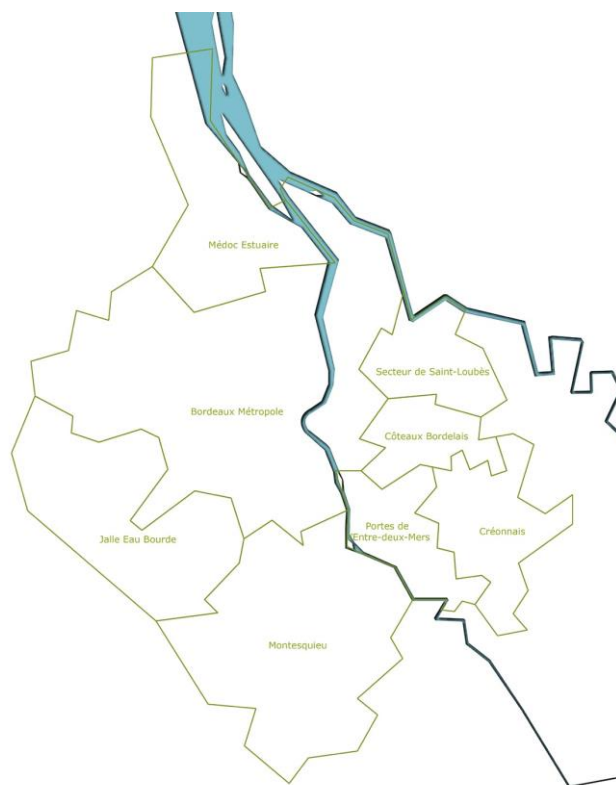
Le Sysdau est le syndicat mixte porteur du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise. Il est également en charge de la mise en œuvre de ce document de planification entré en vigueur depuis 2014.

L'aire métropolitaine bordelaise est composée de Bordeaux Métropole et de 7 Communautés de communes : Médoc Estuaire, Secteur de Saint-Loubès, Côteaux Bordelais, Créonnais, Portes de l'Entre-deux-Mers, Montesquieu, et Jalle Eau Bourde.

L'ensemble de ces intercommunalités regroupe aujourd'hui 94 communes pour une population estimée, en 2016, à près de 950 000 habitants.

Une fois le SCoT approuvé, il a été décidé par les élus de poursuivre les travaux ayant présidé à son élaboration pour que ses objectifs soient appliqués et déclinés dans les différents projets des territoires.

C'est pour cette raison que des commissions de mise en œuvre, associant élus, techniciens et professionnels, ont été mises en place pour suivre les 4 grands axes du projet du territoire : une commission Agricole, viticole et sylvicole, une commission Qualité urbaine et développement durable, une commission Aménagement commercial et économique, et une commission Centralités et mobilités.



- > 8 établissements publics de coopération intercommunale
  - > 94 communes
  - > 170 000 hectares
- > 120 000 hectares protégés de l'urbanisation
  - > 950 000 habitants
  - > 456 000 emplois

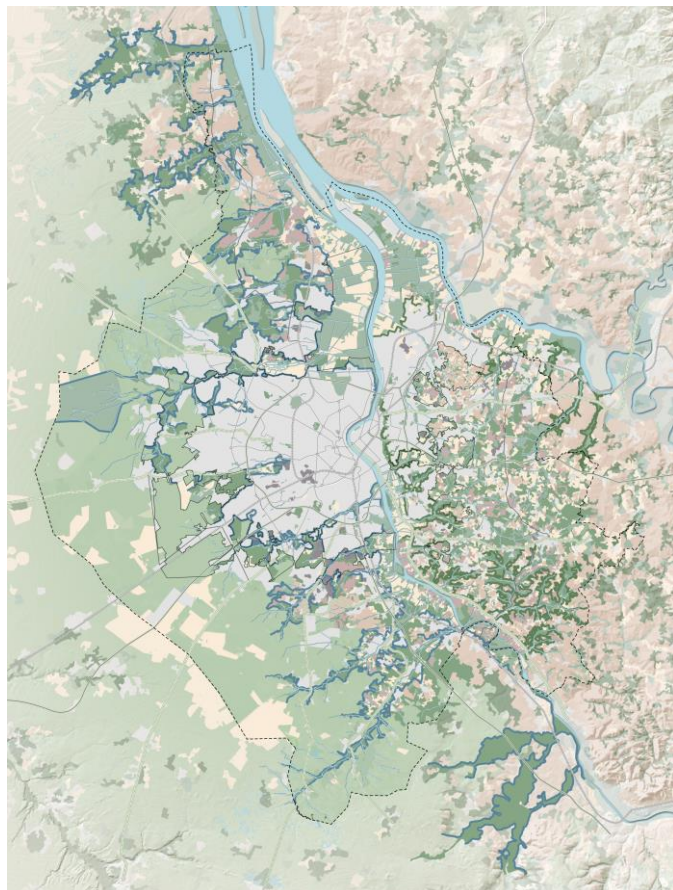
## Expérimenter les chantiers de la transition territoriale du SCoT au bénéfice des opérations d'intérêt métropolitain

Le SCoT, approuvé en février 2014, dans sa mise en œuvre, entre désormais dans une démarche nouvelle, celle de l'opérationnalité, celle de l'expérimentation, celle de la négociation et des partenariats. Les territoires ont appris à travailler ensemble, à échanger, à partager des points de vue communs, à construire une vision prospective de leur avenir dans le respect des particularités, des singularités et des volontés de chacun. Parce qu'ils portent sur certaines thématiques les mêmes enjeux et partagent les mêmes priorités, de nouvelles coopérations métropolitaines pourraient s'envisager, s'imaginer, se concevoir.

Avec la mise en place de quatre commissions de travail : [métropole nature], [métropole responsable], [métropole active], [métropole à haut niveau de services], le Sysdau engage 4 grands chantiers autour des interfaces métropolitaines entre Bordeaux Métropole et ses 7 territoires voisins. Ces chantiers sont la marque d'une nouvelle vision que portent les élus du Sysdau sur les équilibres territoriaux, sur les capacités des territoires à faire projet ensemble et en complémentarité, sur les mobilisations indispensables des acteurs et des partenaires privés pour réussir les politiques publiques.

## Une charte d'engagement des agricultures et des paysages [ pour une métropole nature ]

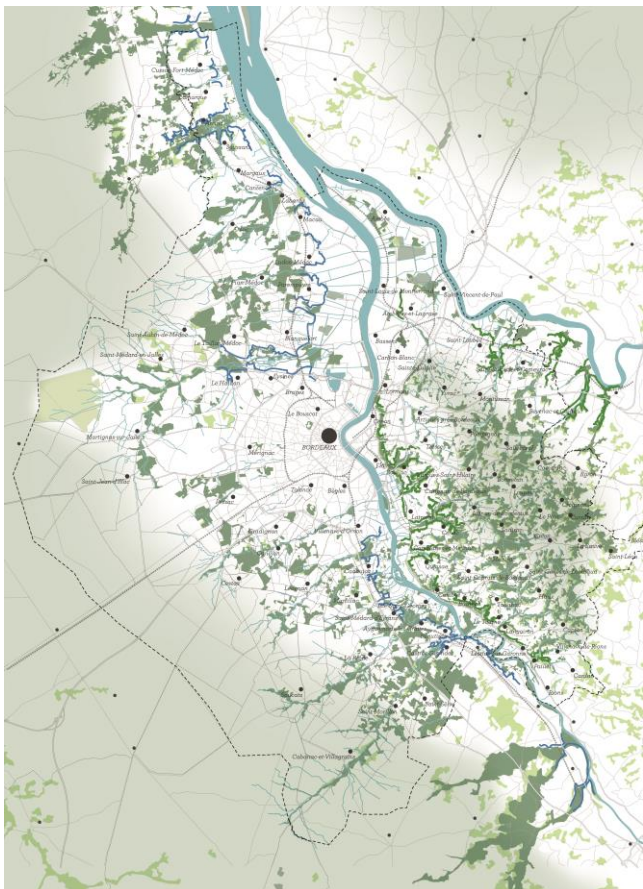
Élaboration en co-construction d'une charte des paysages et des agricultures, conçue comme une charte d'engagement et de projets agricoles des territoires. Elle vise à mettre en œuvre une politique de préservation et de production agricoles avec une démarche expérimentale de projets agro-urbains sur des sites de projets de développement d'agriculture urbaine et péri-urbaine en mobilisant les outils fonciers, opérationnels, réglementaires et financiers qui leur sont propres. Ce projet de valorisation du socle agricole, naturel et forestier vise à favoriser l'émergence de projets locaux qu'ils soient à visée alimentaire, touristique, environnementale ou encore récréative. La démarche s'appuie sur les engagements d'un grand nombre de partenaires (publics et privés) pour parvenir à cette co-construction territoriale. Cette démarche est innovante puisque au-delà de la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, par le déploiement des outils réglementaires classiques (SCoT, PLUi/PLU), elle contribue à mettre en valeur des espaces souvent délaissés au profit des habitants et de ses acteurs locaux impliqués, en s'appuyant sur la valeur intrinsèque de ses ressources et de ses paysages.



## Un plan climat air énergie à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise

[ pour une métropole responsable ]

Le modèle de développement proposé par le SCoT est celui d'une métropole qui consomme peu d'énergie, la valorise au maximum et occupe le minimum d'espace, celui d'une métropole qui met l'environnement au cœur de ses préoccupations. Face à l'ambition du «Facteur 4», tous les gisements en énergies renouvelables présents localement doivent être mobilisés, dans des conditions économiques soutenables, pour les besoins du parc bâti existant et futur. En parallèle, un effort considérable doit être réalisé en matière de maîtrise des consommations énergétiques. L'échelle de l'aire métropolitaine apparaît pour l'ensemble des acteurs comme le périmètre pertinent pour traiter de ces problématiques. Au-delà des obligations réglementaires, il s'agit d'imaginer et de mener avec l'ensemble des acteurs concernés la transition énergétique nécessaire aux territoires composant l'aire métropolitaine bordelaise.



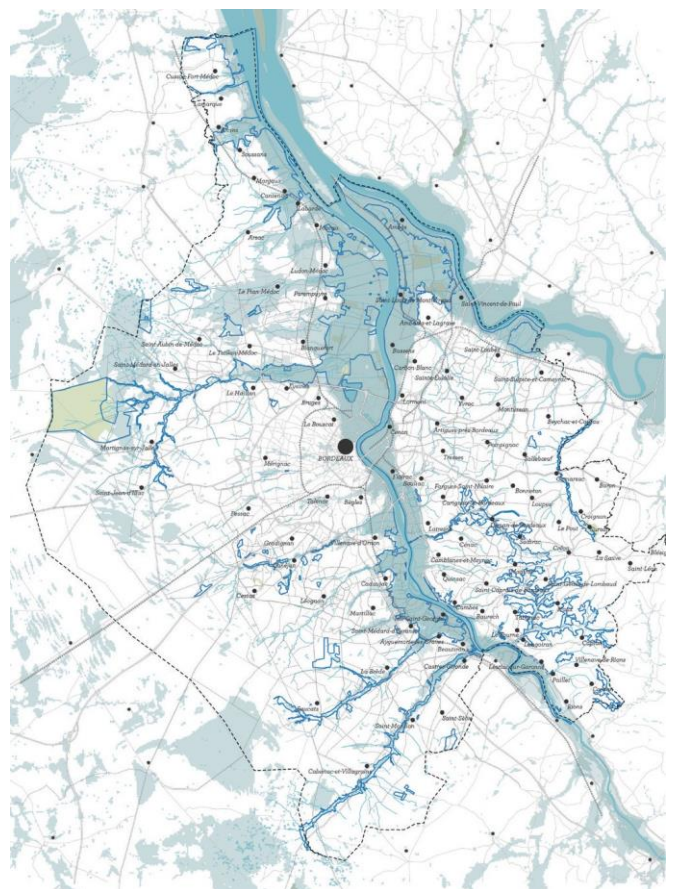
## Un programme intégré sur l'eau

[ pour une métropole responsable ]

La volonté du Sysdau est de remettre la question de l'eau au cœur des débats alors qu'elle est trop souvent abordée de manière thématique et non transversale. Il s'agit donc de monter un projet intégré, avec l'ensemble des acteurs impliqués. Plusieurs thématiques sont intégrées :

- > Adéquation des ressources avec le développement
- > Maîtrise et anticipation des risques
- > Mise en valeur des paysages et de l'environnement
- > Gestion optimale des eaux usées et pluviales
- > Redécouverte du lien avec les cours d'eau et le fleuve comme véritable atout, notamment touristique

Cette initiative a vocation à donner une place singulière à l'eau dans l'ensemble des dispositifs et des politiques déployées par les collectivités à l'heure de l'arrivée de la compétence GEMAPI et avec en perspective, dans un horizon proche (2018), celle de l'eau qui deviendrait obligatoire pour toutes les collectivités.



## Un réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise [ pour une métropole à haut niveau de services ]

Élaboration d'un réseau de l'aire métropolitaine bordelaise des mobilités et des centralités, en lien avec les expérimentations du Grenelle des mobilités et de la charte des mobilités de l'agglomération bordelaise.

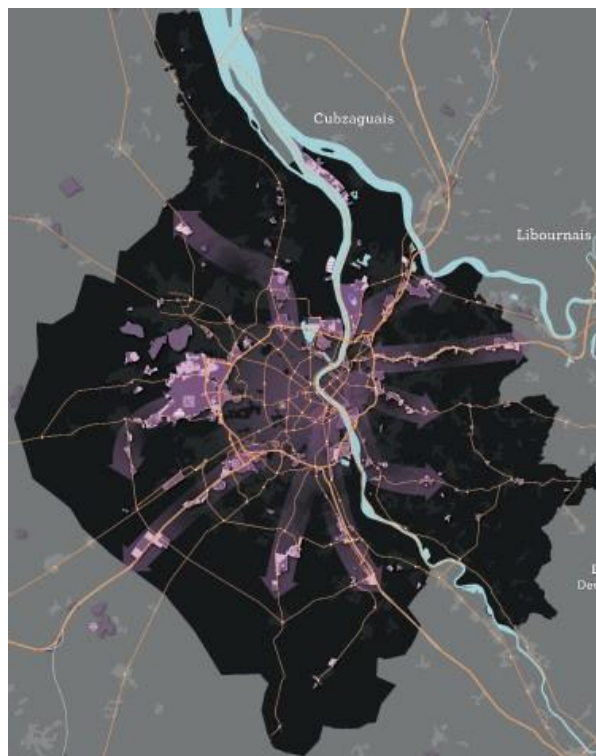
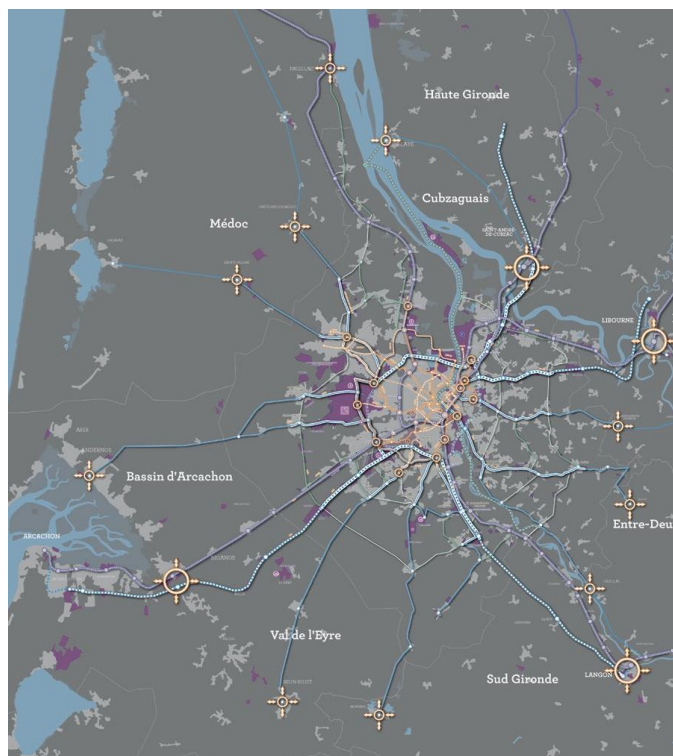
Parce que la période n'est plus au développement irraisonné de nouvelles infrastructures routières ou autoroutières, il s'agit aujourd'hui de faire des choix stratégiques pour de nouvelles liaisons et interconnexions en faveur de l'intermodalité et d'optimiser les installations existantes, notamment en y intégrant et en y adaptant de nouvelles fonctionnalités, en appui avec les nouvelles technologies de communication et d'échanges numériques.

## Un plan d'actions économiques de l'aire métropolitaine bordelaise [ pour une métropole active ]

Réalisation d'un schéma de mise en œuvre de parcs durables d'activités économiques et commerciales, d'un schéma directeur d'accessibilité logistique et d'un schéma du tourisme et du patrimoine.

Les actions à engager :

- > Identifier les potentialités des sites économiques (bâtiments, surfaces disponibles) à proximité de Bordeaux Métropole pouvant accueillir certaines fonctionnalités dans une logique de territoire organisé : fonctions industrielles/artisanales, mais aussi économie de services (site de développement pour PMI/PME, tiers lieu (espaces de coworking), re-déploiement des fonctions de back office...) mais également économie résidentielle (santé, loisirs...)
- > Définir les actions à entreprendre ou les études à mener pour garantir un développement ou une requalification des sites à potentiel



## *Le contrat de coopération métropolitaine avec les territoires limitrophes : 2 engagements, 3 axes et 10 actions*

### **Deux engagements : mettre en place le cadre d'échanges entre les territoires et accompagner les premiers projets opérationnels et ceux en devenir**

#### **> Mettre en place le cadre d'échanges entre les territoires**

En lien avec Bordeaux Métropole, le Sysdau organisera la gouvernance adaptée pour ce dialogue autour d'une conférence d'élus de l'aire métropolitaine bordelaise, puis de commissions de travail sur les différents axes thématiques et domaines d'intérêts partagés, qui associeront les acteurs du territoire indiqué.

La conférence se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins deux fois par an. Ce dialogue pérenne entre les territoires visera à développer l'interconnaissance, ainsi qu'une lecture partagée des enjeux d'aménagement et de développement et un partage d'expériences, de méthodes et d'outils d'intervention. La conférence sera également alimentée par les partenaires que sont les chambres consulaires et l'agence d'urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine.

En outre, un accompagnement plus thématique sera mis en place en s'appuyant sur les 4 commissions existantes de mise en œuvre du SCoT. Ces lieux d'échanges et de rencontres ont été institués pour permettre de poursuivre les travaux de concertation qui avaient été établis lors de la révision du SCoT. Ils réunissent élus, techniciens et également professionnels des différents secteurs concernés, et permettent par le biais du cadre général que fixe le SCoT sur un grand nombre de thématiques, d'identifier les pistes ou les solutions à mettre en œuvre pour apporter des réponses aux problématiques rencontrées. Ces commissions de mise en œuvre facilitent ainsi l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de réflexions à l'échelle intercommunale.

Dans une logique de sobriété et de simplification administrative, ce cadre d'échanges, qui est d'ores et déjà établi à l'échelle de l'aire métropolitaine, constitue un outil d'accompagnement adéquat pour développer les coopérations au bénéfice de la mise en œuvre des OIM. Grace au soutien financier de l'Etat, les travaux de 2017-2019 pourront s'intensifier en portant leur effort sur les grandes opérations en question, dans un souci d'optimiser leur rayonnement à l'échelle de l'espace métropolitain.

#### **> Accompagner les premiers projets opérationnels et ceux en devenir**

Les travaux des premières commissions du Sysdau et le programme des OIM ont permis l'identification de projets opérationnels à court et moyen termes qui répondent à une logique interterritoriale « gagnant – gagnant ».

## Les trois axes de coopération opérés par le Sysdau en faveur de l'articulation OIM / Territoires hors métropole (ingénierie territoriale et études)

### Objectif général

Le partenariat défini dans le contrat de coopération métropolitaine entre Bordeaux Métropole et le Sysdau vise à identifier, évaluer et soutenir les potentialités de développement des territoires limitrophes qui entrent en résonance avec les opérations d'intérêt métropolitain : Bordeaux Inno Campus et Bordeaux Aéroparc.

Les parties prenantes principales et territoires engagés sont principalement : Bordeaux Métropole, le Sysdau, la Communauté de communes Jalles Eau Bourde et la Communauté de communes Montesquieu.

### Les 3 axes de partenariat

Les trois axes du contrat de partenariat de coopération métropolitaine s'inscrivent tous dans une logique de transition territoriale :

- > **Axe 1 - Qualité environnementale et valorisation énergétique**
- > **Axe 2 - L'accessibilité des sites et les mobilités**
- > **Axe 3 - L'organisation économique et l'accès au numérique**

#### > **Axe 1 : Qualité environnementale, transition énergétique**

- o Intégration des trames vertes et bleues pour la résilience des opérations, transparence écologique pour les continuités, gestion des eaux, projets agro-urbains, compensation aménageuse ;
- o Production d'énergie renouvelable en faisant appel aux ressources du territoire – écologie industrielle et territoriale - bois énergie, géothermie, cogénération, stockage d'énergie ;

#### > **Axe 2 : Les mobilités et l'accessibilité des sites**

- o Développement d'un réseau express d'inter-modalités sur l'aire métropolitaine bordelaise (REIAM) pour améliorer les liaisons entre les territoires et les acteurs et l'accessibilité aux sites économiques et de formation.
- o Equipements et services du numérique (pôles de services / pépinières, tiers lieux, logique smart grids...) ;

#### > **Axe 3 : L'organisation économique des territoires et l'accès aux services numériques**

- o Coordination interterritoriale en matière d'aménagement économique, optimisation foncière et immobilière, requalification des parcs d'activités, sobriété foncière, sur l'ensemble des filières industrielles et artisanales, économie de services (développement des PME/PMI, tiers lieux, fab lab) ;

Ces axes ont pour objectifs d'innover et de mener des actions expérimentales pour parvenir à cette transition territoriale. Les crédits engagés dans le cadre de contrat de coopération métropolitaine permettront d'enclencher cette dynamique.

Découpées en différentes phases, ces actions permettront en suivant d'initier dans les territoires des investissements publics également susceptibles d'engager ou de susciter des investissements privés. Les orientations actées dans le cadre de ce contrat offriront une visibilité à même de susciter l'intérêt de porteurs de projets et d'investisseurs.

## Les dix actions du contrat de coopération métropolitaine :

### Axe 1 - Qualité environnementale / valorisation énergétique

Cet axe s'appuie sur 5 actions complémentaires :

**Action 1** - Compensation aménageuse et valorisation du socle agricole, naturel et forestier

**Action 2** - Projets agro-urbains

**Action 3** - Intégration des trames vertes et bleues au réseau écologique multifonctionnel

**Action 4** - Système agricole et alimentaire local

**Action 5** - Valorisation énergétique, ingénierie et réseaux

Ces actions permettent :

#### En matière d'innovation et d'expérimentation :

> Constituer l'une des premières expérimentations régionales, d'une démarche issue de la loi Biodiversité, sur la nouvelle application de la compensation environnementale et agricole (conciliation aménageuse)

> Faire du socle agricole, naturel et forestier un espace de projet. Cette valorisation permettra d'éviter son urbanisation avec le retour de fonctions agricoles, écologiques, alimentaires, récréatives, sociales...

> Considérer la trame verte et bleue comme un élément participant à la valorisation globale du socle agricole, naturel et forestier un secteur et plus uniquement comme un espace « sous cloche ». Cette expérimentation constitue une nouvelle étape dans cette transition territoriale.

> Expérimenter les moyens à mettre en œuvre pour réduire la dépendance de l'aire urbaine en matière d'autonomie alimentaire (53e place nationale en 2017). L'objectif de l'autosuffisance n'est pas un but en soi mais les moyens développés pour y parvenir permettront d'engager et de structurer des filières et des savoir-faire locaux. Le développement des circuits courts contribue notamment à la résilience du territoire à la baisse de l'émission des gaz à effet de serre (transport de fret).

> Explorer de manière méthodique et globale les moyens de développer une nouvelle production locale d'énergie renouvelable sur le territoire.

#### En matière de suites opérationnelles :

> Identifier un maillage organisé de sites destinés à bénéficier des investissements liés à la compensation qui permettra :

- de faciliter l'installation d'entreprises et de sécuriser leur procédure d'implantation ou d'extension
- l'émergence d'une filière locale avec un savoir-faire en matière écologique/aménagement.

> Créer de nouveaux sites de production d'énergie renouvelable

> Identifier des sites de projets agro-urbains permettra à de nombreux néo-agriculteurs ou entrepreneurs/transformateurs d'investir un lieu et de concrétiser leurs projets

> Faciliter l'installation ou la création de projets agricoles de production mais également de transformation par des entrepreneurs locaux (néo-agriculteurs ou professionnels déjà installés)

> Conforter et identifier un réseau écologique multifonctionnel qui devrait permettre de consolider la dimension paysagère et touristique du territoire. La qualité du cadre de vie étant un élément central dans la valorisation du territoire.

## **Axe 2 - L'accessibilité des sites et les mobilités**

Cet axe s'articule autour de trois actions complémentaires :

**Action 6** – Axes de projet du réseau express des intermodalités

**Action 7** - Évolution et optimisation des pôles d'échanges multimodaux

**Action 8** - Déplacements alternatifs

Ces actions permettent :

### **En matière d'innovation et d'expérimentation :**

> Mettre en œuvre d'un projet global de Réseau Express des Intermodalités de (REIAM) à l'échelle de l'Aire Métropolitaine Bordelaise.

> Faire évoluer des échangeurs d'une vocation uniquement routière vers des nœuds d'intermodalité

> Développer de nouveaux modes de déplacements ou valoriser des pratiques moins polluantes

### **En matière de suites opérationnelles :**

> Générer de nouveaux investissements :

- dans les infrastructures et les équipements liés à la mobilité de demain.

- pour la requalification des sites avec des investissements publics et/ou privés en matière notamment de voirie et de réseaux.

- dans le secteur fluvial (quais, matériel, entretien...)

> Développer de projets innovants (nouveaux marchés pour PME spécialisées ou start-up)

## **Axe 3 - L'organisation économique et l'accès au numérique**

Cet axe est basé sur deux actions complémentaires :

**Action 9** - Optimisation et mise en réseau des sites économiques

**Action 10** - Déploiement d'équipements innovants au service du développement économique

Ces actions permettent :

### **En matière d'innovation et d'expérimentation :**

> Accompagner la mutation de grands sites économiques pour répondre aux attentes des entreprises existantes ou à venir, sans attendre leur obsolescence.

> Mener une réflexion globale à l'échelle de plusieurs communautés de communes pour la réalisation de nouveaux équipements liés au numérique

> Coupler la création de nouveaux tiers lieux avec les nœuds intermodaux du REIAM (Réseau express des intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise)

### **En matière de suites opérationnelles :**

> Favoriser les installations ou les extensions d'entreprises sur les sites identifiés et/ou requalifiés

> Créer de nouveaux équipements/services portés par les collectivités ou par des entreprises

> Créer ou renforcer des sites d'activités, tout en permettant la diversification de l'économie locale par la possibilité d'installations d'une autre typologie d'entreprises (start up notamment)

## Modalités de pilotage et de suivi

Un comité de suivi de ce contrat sera réuni au moins une fois par an. Il associera l'Etat, Bordeaux Métropole et le Sysdau, syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine.

Le secrétariat de ce comité sera assuré par le Sysdau.

Outre le suivi des actions identifiées au sein du contrat, le comité de suivi pourra proposer si nécessaire de réviser ce dernier en cours d'exécution.

## Calendrier

Ce présent contrat couvre la période 2017-2019, certaines actions, au vu de leur complexité, nécessiteront un phasage pour permettre une mise en œuvre efficiente et pertinente.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,

Pour le Sysdau,

Le Président de Bordeaux Métropole

Le Président du Sysdau

Alain JUPPE

Michel LABARDIN



## Déclinaison du contrat de coopération métropolitain – 2017 -2019 en fiches actions

### Contrat de coopération métropolitaine (2017-2019) avec les territoires limitrophes

| Tableau récapitulatif des projets                                                          |                         |           |                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------|--------------------------|
|                                                                                            | Cout total<br>(en € HT) | %         | Montant FSIL *<br>(en €) |
| <b>Axe 1 - Qualité environnementale et transition énergétique</b>                          |                         |           |                          |
| Action 1 - Compensation aménageuse et valorisation du socle agricole, naturel et forestier | 75 000                  | 80        |                          |
| Action 2 - Projets agro-urbains                                                            | 75 000                  | 80        |                          |
| Action 3 - Intégration des trames vertes et bleues au réseau écologique multifonctionnel   | 60 000                  | 80        |                          |
| Action 4 - Système agricole et alimentaire local                                           | 50 000                  | 80        |                          |
| Action 5 - Valorisation énergétique, ingénierie énergie et réseaux                         | 100 000                 | 80        |                          |
| Sous-total Axe 1                                                                           | 360 000                 | 80        | 288 000                  |
| <b>Axe 2 - L'accessibilité des sites et les mobilités</b>                                  |                         |           |                          |
| Action 6 – Axes de projet du réseau express des intermodalités                             | 80 000                  | 80        |                          |
| Action 7 - Evolution et optimisation des pôles d'échanges multimodaux                      | 50 000                  | 80        |                          |
| Action 8 - Déplacements alternatifs                                                        | 40 000                  | 80        |                          |
| Sous-total Axe 2                                                                           | 170 000                 | 80        | 136 000                  |
| <b>Axe 3 - L'organisation économique et l'accès aux services numériques</b>                |                         |           |                          |
| Action 9 - Optimisation et mise en réseau                                                  | 75 000                  | 80        |                          |
| Action 10 - Déploiement d'équipements innovants au service du développement économique     | 25 000                  | 80        |                          |
| Sous-total Axe 3                                                                           | 100 000                 | 80        | 80 000                   |
| <b>TOTAL</b>                                                                               | <b>630 000</b>          | <b>80</b> | <b>504 000</b>           |

\* Axe 1 au titre du Pacte métropolitain d'innovation  
 Axes 2 et 3 au titre de l'avenant au Pacte métropolitain d'innovation

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

|                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Axe 1 : Qualité environnementale et transition énergétique                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                      |
| Action 1 : Compensation aménageuse et valorisation du socle agricole, naturel et forestier |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                      |
| DESCRIPTION                                                                                | Etudes action stratégique de dispositifs de compensation aménageuse avec détermination et qualification d'une offre en mesures compensatoires mobilisables au sein de la couronne agro-environnementale de l'aire métropolitaine bordelaise pour alimenter une stratégie d'aménagement durable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                      |
| OBJECTIFS                                                                                  | <p>Valoriser le socle agricole, naturel et forestier pour contribuer à un aménagement durable, solidaire et équilibré du territoire, en développant de nouveaux usages. L'inscription de ces secteurs comme secteur de projet permet de faire contrepoids aux aménagements de nouveaux parcs durables d'activités économiques.</p> <p>A ce titre, la séquence « Eviter, réduire, compenser » est un levier supplémentaire pour élaborer de nouvelles stratégies de valorisation. Elles peuvent être énergétiques mais aussi environnementales ou encore de gestion des risques (incendie, inondation), tout ceci sans compter sur les aspects paysagers et récréatifs nécessaires à l'attractivité d'un territoire.</p> <p>Des efforts de recherche et d'accompagnement financier et d'ingénierie territoriale de valorisation de ces espaces sont à mettre en place pour y parvenir.</p> |                      |
| ACTIONS                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identification de zones pertinentes pour la compensation écologique<br/>Mise en évidence des zones pertinentes pour la compensation car prioritaires d'un point de vue environnemental</li> <li>○ Caractérisation de la qualité des sites compensatoires potentiels<br/>Evaluation de la qualité écologique des sites naturels identifiés, des sites potentiellement mobilisables au titre de la compensation.</li> <li>○ Quantification de l'offre en mesures compensatoires<br/>Traduction de la qualité des milieux et de leur capacité de restauration en unités de compensation disponibles à la vente</li> <li>○ Estimation du coût de réalisation des unités de compensation<br/>Identification du coût moyen en euros/unité de compensation.</li> </ul>                                                                                  |                      |
|                                                                                            | <b>Localisation</b> : Cdc Montesquieu et Cdc Jalle Eau Bourde                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                      |
|                                                                                            | <b>Maître d'ouvrage</b> : Sysdau / Maitrise d'œuvre : OXAO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                      |
|                                                                                            | <b>Partenariat</b> : Bordeaux Métropole, CdC Montesquieu et CdC Jalle Eau Bourde, Département, CRPF, ONF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                      |
| FINANCEMENT                                                                                | 1 <sup>ère</sup> phase : 25 000 € HT<br>2 <sup>ème</sup> phase : 25 000 € HT<br>3 <sup>ème</sup> phase : 25 000 € HT<br>Coût total : 75 000 € HT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                      |
|                                                                                            | Etat / FSIL : 80 %<br>Sysdau : 20%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 60 000 €<br>15 000 € |
| CALENDRIER                                                                                 | Avril 2017 – juin 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                      |

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |          |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Axe 1 : Qualité environnementale et transition énergétique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |          |
| Action 2 : Projets agro-urbains                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |          |
| DESCRIPTION                                                | Etude action de projets agro-urbains pour conforter et valoriser une couronne de projets agricoles et naturels en complément du développement économique des OIM (patrimoine naturel, projets agro-urbains et compensation aménageuse)                                                                                                        |          |
| OBJECTIFS                                                  | Valoriser les sites de projets agro-urbains : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bocages de Garonne</li> <li>2. Vallée de l'Eau Blanche</li> <li>3. Vallée de l'Eau Bourde</li> <li>4. Martignas / Saint Jean d'Illac</li> </ol>                                                                                                       |          |
| ACTIONS                                                    | ○ Développement et renforcement de l'ingénierie d'études et de projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'une urbaniste paysagiste</li> <li>• Bureau d'études paysagistes</li> <li>• Etude environnementale des milieux humides – ingénierie environnementale</li> <li>• Approche pédologique et agronomique</li> </ul> |          |
|                                                            | <b>Localisation</b> : Cdc Montesquieu et Cdc Jalle Eau Bourde                                                                                                                                                                                                                                                                                 |          |
|                                                            | <b>Maître d'ouvrage</b> : Sysdau / Maitrise d'œuvre envisagée : TER, Rivière environnement, Becheler Conseils                                                                                                                                                                                                                                 |          |
|                                                            | <b>Partenariat</b> : Bordeaux Métropole, CdC Montesquieu et CdC Jalle Eau Bourde, Département...                                                                                                                                                                                                                                              |          |
| FINANCEMENT                                                | Coût total : 75 000 € HT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |
|                                                            | Etat / FSIL : 80 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 60 000 € |
|                                                            | Sysdau : 10%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 7 500 €  |
|                                                            | Département : 10 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 7 500 €  |
| CALENDRIER                                                 | 2 <sup>ème</sup> semestre 2017 – 2 <sup>ème</sup> semestre 2018                                                                                                                                                                                                                                                                               |          |

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

|                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Axe 1 : Qualité environnementale et transition énergétique                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                      |
| Action 3 : Intégration des trames vertes et bleues au réseau écologique multifonctionnel |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                      |
| DESCRIPTION                                                                              | Mission d'ingénierie et d'accompagnement des collectivités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                      |
| OBJECTIFS                                                                                | Permettre de valoriser la trame verte et bleue et ses services écosystémiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                      |
| ACTIONS                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude environnementale des milieux et notamment des milieux humides <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise naturaliste</li> <li>• Etude de bassins versants</li> <li>• Plans de gestion environnemental pluriannuel</li> <li>• Suivi des travaux d'entretien et de restauration</li> </ul> </li> <li>○ Valorisation de la trame verte et bleue (patrimoine territorial, tourisme, pédagogie, valeurs récréatives, ...)</li> </ul> |                      |
|                                                                                          | <b>Localisation</b> : Cdc Montesquieu et Cdc Jalle Eau Bourde                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                      |
|                                                                                          | <b>Maître d'ouvrage</b> : Sysdau / maitre d'œuvre : Rivière environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                      |
|                                                                                          | <b>Partenariat</b> : Bordeaux Métropole, CdC Montesquieu et CdC Jalle Eau Bourde, Département                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                      |
| FINANCEMENT                                                                              | Coût total : 60 000 € HT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                      |
|                                                                                          | Etat / FSIL : 80 %<br>Sysdau : 20%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 48 000 €<br>12 000 € |
| CALENDRIER                                                                               | Août 2017 – Aout 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                      |

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                      |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Axe 1 : Qualité environnementale et transition énergétique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                      |
| Action 4 : Système agricole et alimentaire local           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                      |
| DESCRIPTION                                                | Etude stratégique de valorisation et de diversification agricole et système alimentaire local                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                      |
| OBJECTIFS                                                  | <p>Les travaux engagés par le Sysdau visent à développer une agriculture péri-urbaine de proximité au bénéfice d'un projet de gouvernance alimentaire à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise qui permet un nouvel ensemble de coopérations entre différents acteurs, consommateurs, usagers, professionnels, porteurs d'initiatives locales, associations de distribution de proximité et de circuits courts.</p> <p>Cette étude devrait permettre de définir les potentialités du secteur en la matière</p> |                      |
| ACTIONS                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude d'opportunité et de faisabilité de projets (plateforme, outils collectifs de transformation...)</li> <li>○ Etude de marché, analyse de la concurrence et du potentiel de consommation</li> <li>○ Business Plan</li> <li>○ Préconisations pour le montage technique, économique, juridique et financier</li> </ul>                                                                                                                                                      |                      |
|                                                            | Localisation : Quadrant Sud-Ouest                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                      |
|                                                            | Maître d'ouvrage : Sysdau / Maitre d'œuvre : Blezat consulting                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                      |
|                                                            | Partenariat : Bordeaux Métropole, CdC Montesquieu et CdC Jalle Eau Bourde, chambre d'agriculture, ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |
| FINANCEMENT                                                | Coût total : 50 000 € HT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                      |
|                                                            | Etat / FSIL : 80 %<br>Sysdau : 20%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 40 000 €<br>10 000 € |
| CALENDRIER                                                 | 2 <sup>ème</sup> semestre 2017 – 2eme semestre 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                      |

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

|                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                      |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Axe 1 : Qualité environnementale et transition énergétique         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                      |
| Action 5 : Valorisation énergétique, ingénierie énergie et réseaux |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                      |
| DESCRIPTION                                                        | Mission d'ingénierie et d'accompagnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                      |
| OBJECTIFS                                                          | <p>Valoriser les ressources du territoire pour réduire sa dépendance énergétique et contribuer à l'émergence de nouvelles filières : solaire et stockage d'énergie, géothermie et réseau de chaleur, filière bois énergie</p> <p>Développer les infrastructures nécessaires au développement des énergies renouvelables, tout en permettant l'émergence des « smart grid »</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                      |
| ACTIONS                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude action des potentialités de réalisation de panneaux photovoltaïques sur les emprises industrielles et sur les bâtiments économiques existants, ainsi que leur couplage avec des équipements de stockage d'énergie.</li> <li>Etude action d'identification des capacités de recours à l'énergie géothermique sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise pour alimenter des réseaux de chaleur des grands sites économiques.</li> <li>Etude action de valorisation des ressources forestières locales du massif des landes de Gascogne (en lien avec le PNR) et de l'Entre deux mers par le développement d'une filière bois énergie pour alimenter les chaufferies collectives des grands sites économiques.</li> <li>Mission d'ingénierie d'accompagnement des collectivités pour la faisabilité et la capacité d'évolution des réseaux énergétiques en lien avec le tissu économique existant : études de réseaux, étude technique, collecte d'informations, analyse système, APS, analyse des risques, montage juridique et financier (délais et les coûts d'investissement et d'exploitation)</li> <li>Réalisation d'un document stratégique de développement des services énergétiques et d'optimisation / renouvellement des infrastructures réseaux pour permettre l'émergence d'un ou de « smart grid local » pour une meilleure coordination des sources de production et de stockage d'énergie</li> </ul> |                      |
|                                                                    | Localisation : Quadrant Sud-Ouest                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                      |
|                                                                    | Maître d'ouvrage : Sysdau / maîtrise d'œuvre : Artélia, Burgeap, EGIS...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                      |
|                                                                    | Partenariat : ALEC, ADEME, ATMO, SDEEG, Enedis, Gaz de Bordeaux, Engie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                      |
| FINANCEMENT                                                        | Coût total : 100 000 € HT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                      |
|                                                                    | Etat / FSIL : 80 %<br>Sysdau : 20%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 80 000 €<br>20 000 € |
| CALENDRIER                                                         | Octobre 2017 – décembre 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                      |

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

|                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Axe 2 : L'accessibilité des sites et les mobilités                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                      |
| Action 6 : Expérimentation et mise en œuvre des axes de projet du Réseau Express des Intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise (REIAM) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                      |
| DESCRIPTION                                                                                                                                     | Mission d'ingénierie et d'accompagnement pour l'expérimentation des axes de projets du réseau express d'intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                      |
| OBJECTIFS                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Optimiser les installations existantes, notamment en y intégrant et en y adaptant de nouvelles fonctionnalités, en appui sur les nouvelles technologies de communication et d'échanges numériques,</li> <li>&gt; Favoriser la sobriété des investissements publics orientés vers des mobilités durables,</li> <li>&gt; Donner la priorité à l'accès facilité aux grandes zones d'emplois et de formation et aux grands équipements métropolitains.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                      |
| ACTIONS                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>o Etudes actions d'expérimentation de la transformation d'axes existants en grandes allées métropolitaines (GAM) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• RD 651, du quadrant Sud pour faciliter l'accessibilité et les échanges entre les sites économiques du secteur de Montesquieu et le site OIM Innocampus.</li> <li>• RD 106 en appui du réseau express des intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise (REIAM) pour faciliter l'accessibilité et les échanges entre les sites économiques du secteur de Saint Jean d'Illac et le site OIM Bordeaux Aéroport.</li> <li>• la RD 113 entre Bouliac et Latresne pour faciliter l'accès entre l'OIM Bordeaux Aéroport et l'Aérocampus de Latresne</li> <li>• la RD 1010 – Gradignan / Cestas</li> <li>• la RD 1113 - Villenave d'Ornon / Martillac</li> </ul> </li> </ul> |                      |
|                                                                                                                                                 | Localisation : Cdc Montesquieu et Cdc Jalle Eau Bourde                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                      |
|                                                                                                                                                 | Maître d'ouvrage : SYSDAU et collectivités délégataires / Maitre d'œuvre : Iter, Trafalgare                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                      |
|                                                                                                                                                 | Partenariat : Bordeaux Métropole, Cdc Montesquieu, Cdc Jalle Eau Bourde, Région, Etat, SNCF réseau, Département                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                      |
| FINANCEMENT                                                                                                                                     | Coût total : 80 000 euros                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                      |
|                                                                                                                                                 | Etat /FSIL : 80 %<br>Sysdau : 20%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 64 000 €<br>16 000 € |
| CALENDRIER                                                                                                                                      | Novembre 2017 – Mai 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                      |

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

|                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                      |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Axe 2 : L'accessibilité des sites et les mobilités des flux          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                      |
| Action 7 : Evolution et optimisation de pôles d'échanges multimodaux |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                      |
| DESCRIPTION                                                          | Mission d'ingénierie et d'accompagnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                      |
| OBJECTIFS                                                            | Faire évoluer les nœuds autoroutiers pour optimiser leur fonctionnement et y favoriser l'intermodalité vers d'autres modes de déplacements notamment en ce qui concerne l'accès aux pôles d'emploi et de formation du Sud de l'aire métropolitaine bordelaise.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |
| ACTIONS                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénierie territoriale d'études de développement du réseau d'accessibilité en reconfigurant l'échangeur n°1 sur l'autoroute A62 en intégrant un pôle d'échanges pour permettre la desserte de la zone d'activités de Martillac-Cadaujac, échangeur qui dessert également la Technopole de Montesquieu (1 200 salariés) : navettes électriques, dispositifs de rabattement sur le tram, réseau express vélo, plateforme de covoiturage, ...</li> <li>Ingénierie territoriale d'études de transformation de l'échangeur de La Prade en pôle d'échanges multimodal en lien avec le réseau ferré (étude d'accessibilité par rapport aux réseaux de transport en commun – et notamment de la gare SNCF de Saint Médard d'Eyrans)</li> </ul> |                      |
|                                                                      | <b>Localisation</b> : Cdc Montesquieu et Cdc Jalle Eau Bourde                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                      |
|                                                                      | <b>Maître d'ouvrage</b> : SYSDAU et collectivités délégataires / Maitrise d'œuvre : ITER, ITEM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |
|                                                                      | <b>Partenariat</b> : Bordeaux Métropole, Cdc Montesquieu, Cdc Jalle Eau Bourde, Région, Etat, SNCF réseau, Département                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                      |
| FINANCEMENT                                                          | Coût total : 50 000 euros                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                      |
|                                                                      | Etat /FSIL : 80 %<br>Sysdau : 20%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 40 000 €<br>10 000 € |
| CALENDRIER                                                           | Septembre 2017 – Décembre 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

|                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Axe 2 : L'accessibilité des sites et les mobilités des flux |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |
| Action 8 : Déplacements alternatifs                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                     |
| DESCRIPTION                                                 | Réalisation d'études stratégiques sur la faisabilité d'autres modes de déplacements pour les personnes ou les marchandises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                     |
| OBJECTIFS                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Etudier d'autres modes de déplacements à différentes échelles pour différentes fonctions.</li> <li>&gt; Evaluer la faisabilité de mettre en place des dispositifs innovants pour répondre à des besoins non satisfaits par d'autres systèmes ou opérateurs de mobilité.</li> </ul>                                                                                                                                    |                     |
| ACTIONS                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>o Réalisation d'un schéma directeur des liaisons fluviales pour les déplacements pendulaires, professionnels, touristiques et logistique urbaine</li> <li>o Définition d'un schéma directeur des itinéraires express vélos des sites économiques du quadrant Sud-Ouest</li> <li>o Etude Réseau de connexions de mobilités innovantes entre l'aérodrome et le technopole Montesquieu : navettes électriques, ...</li> </ul> |                     |
|                                                             | Localisation : Cdc Montesquieu et Cdc Jalle Eau Bourde                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                     |
|                                                             | Maître d'ouvrage : SYSDAU et collectivités délégataires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                     |
|                                                             | Partenariat : Bordeaux Métropole, Cdc Montesquieu, Cdc Jalle Eau Bourde, Région, Etat, SNCF réseau, Département, VNF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                     |
| FINANCEMENT                                                 | Coût total : 40 000 euros                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                     |
|                                                             | Etat /FSIL : 80 %<br>Sysdau : 20%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 32 000 €<br>8 000 € |
| CALENDRIER                                                  | Décembre 2017 – Juillet 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                     |

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

### Axe 3 : L'organisation économique des territoires et l'accès aux services numériques

#### Action 9 : Optimisation et mise en réseau des sites économiques

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| DESCRIPTION | <p>Organisation à l'échelle du quadrant Sud/Sud-Ouest et en lien avec les OIM des sites économiques d'importance métropolitaine.</p> <p>L'optimisation des parcs existants (offres foncières et de locaux d'entreprises) sera menée en parallèle d'une réflexion plus globale sur la complémentarité des différents parcs d'activités existants et les investissements à réaliser pour conforter cet écosystème économique, en résonnance avec les projets métropolitains.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |
| OBJECTIFS   | <p>Identifier les capacités des zones économiques du territoire à accueillir de nouvelles entreprises ou de favoriser le développement des activités existantes.</p> <p>Soutien au développement des entreprises locales en veillant à leur garantir, dans le cadre de leur « parcours économique » (à l'instar du parcours résidentiel pour les ménages), à bénéficier de capacités d'évolutions en termes de locaux ou un écosystème favorable (services aux entreprises, espaces de formations, partenariats et sous-traitance).</p> <p>L'ensemble de ces démarches visera à augmenter la fonctionnalité des sites et par là-même leur attractivité. Il s'agit également d'élargir l'offre foncière économique disponible sur l'aire métropolitaine bordelaise. La valorisation de ce potentiel s'articulera en bonne intelligence avec les stratégies de développement mises en action par les différents acteurs.</p> |          |
| ACTIONS     | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude action de requalification et d'optimisation des parcs d'activités (diagnostic foncier, évaluation du potentiel d'immobilier d'entreprises, étude de desserte et de stationnement, ...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du parc d'activités Canéjan en lien avec l'OIM Inno Campus</li> <li>• des parcs d'activités de Saint Jean d'Illac et de Cestas en complémentarité avec l'opération OIM Bordeaux Aéroparc</li> <li>• la zone d'activités de Martillac/Cadaujac Echangeur 1 sur l'A62</li> </ul> </li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |          |
|             | <b>Localisation</b> : Cdc Montesquieu et Cdc Jalle Eau Bourde                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |
|             | <b>Maître d'ouvrage</b> : Sysdau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |
|             | <b>Partenariat</b> : Bordeaux Métropole, CdC Jalle Eau Bourde, CdC Montesquieu, CCIB, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, TechnoWest                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |          |
| FINANCEMENT | Coût total : 75 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |
|             | Etat/ FSIL : 80 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 60 000 € |
|             | Sysdau : 10%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 7 500 €  |
|             | Communautés de communes : 10 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 7 500 €  |
| CALENDRIER  | Novembre 2017 – Novembre 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |

## Contrat de coopération métropolitain (2017-2019) avec les territoires limitrophes

|                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Axe 3 : L'organisation économique des territoires et l'accès aux services numériques   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                     |
| Action 10 : Déploiement d'équipements innovants au service du développement économique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                     |
| DESCRIPTION                                                                            | Etude prospective et de faisabilité pour l'accueil de structures technologiques / numériques ou proposant des services innovants, à l'échelle du quadrant Sud/Sud-Ouest en lien avec les OIM.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                     |
| OBJECTIFS                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Favoriser l'équipement du territoire en structures de soutien à l'innovation des entreprises</li> <li>&gt; Coupler le déploiement des tiers lieux ou des services équivalents en lien avec la géographie prioritaire et la mise en œuvre du REIAM (Réseau express des intermodalités de l'aire métropolitaine bordelaise)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                     |
| ACTIONS                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'espaces dédiés aux entreprises innovantes avec un soutien aux start-up et aux techniques permettant l'échange et le partage des idées. A l'image du grand projet sur la Technopôle de Montesquieu (Eurékapôle) qui vise à la diffusion de la culture de l'innovation par la création d'espaces de fabrication/conception (fablab) et d'espaces d'expérimentation et de recherches en sciences du vivant (biolab).</li> <li>○ Ingénierie territoriale pour constituer un réseau de tiers-lieux en étudiant la faisabilité de création de tiers-lieux sur le territoire des Landes et Graves en développant les sites et espaces de coworking associant un centre de télétravail, services restauration, services à la personne type garderie, en lien avec le réseau d'intermodalité (parc relais, covoiturage).</li> </ul> |                     |
|                                                                                        | <b>Localisation</b> : Cdc Montesquieu et Cdc Jalle Eau Bourde                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                     |
|                                                                                        | <b>Maître d'ouvrage</b> : Sysdau / maîtrise d'œuvre : coopérative des tiers lieux, Ocalia                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                     |
|                                                                                        | <b>Partenariat</b> : Bordeaux Métropole, CdC Jalle Eau Bourde, CdC Montesquieu, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CCIB, Gironde Numérique, Aquitaine Numérique...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                     |
| FINANCEMENT                                                                            | Coût total : 25 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                     |
|                                                                                        | Etat/ FSIL : 80 %<br>Sysdau : 20%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 20 000 €<br>5 000 € |
| CALENDRIER                                                                             | Novembre 2017 – Juin 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                     |

# Une coopération renforcée pour le quadrant sud-ouest de l'aire métropolitaine bordelaise

## La dynamique économique métropolitaine

Les pôles économiques d'excellence métropolitaine



- (A)Aéroparc (Ac) Aérocampus  
(B)Bioparc (Cp) Cité de la photonique Unitec  
(C)Campus (H) CHU (E)Euratlantique  
(M)Technopôle Bordeaux-Montesquieu

Opérations d'intérêt Métropolitain



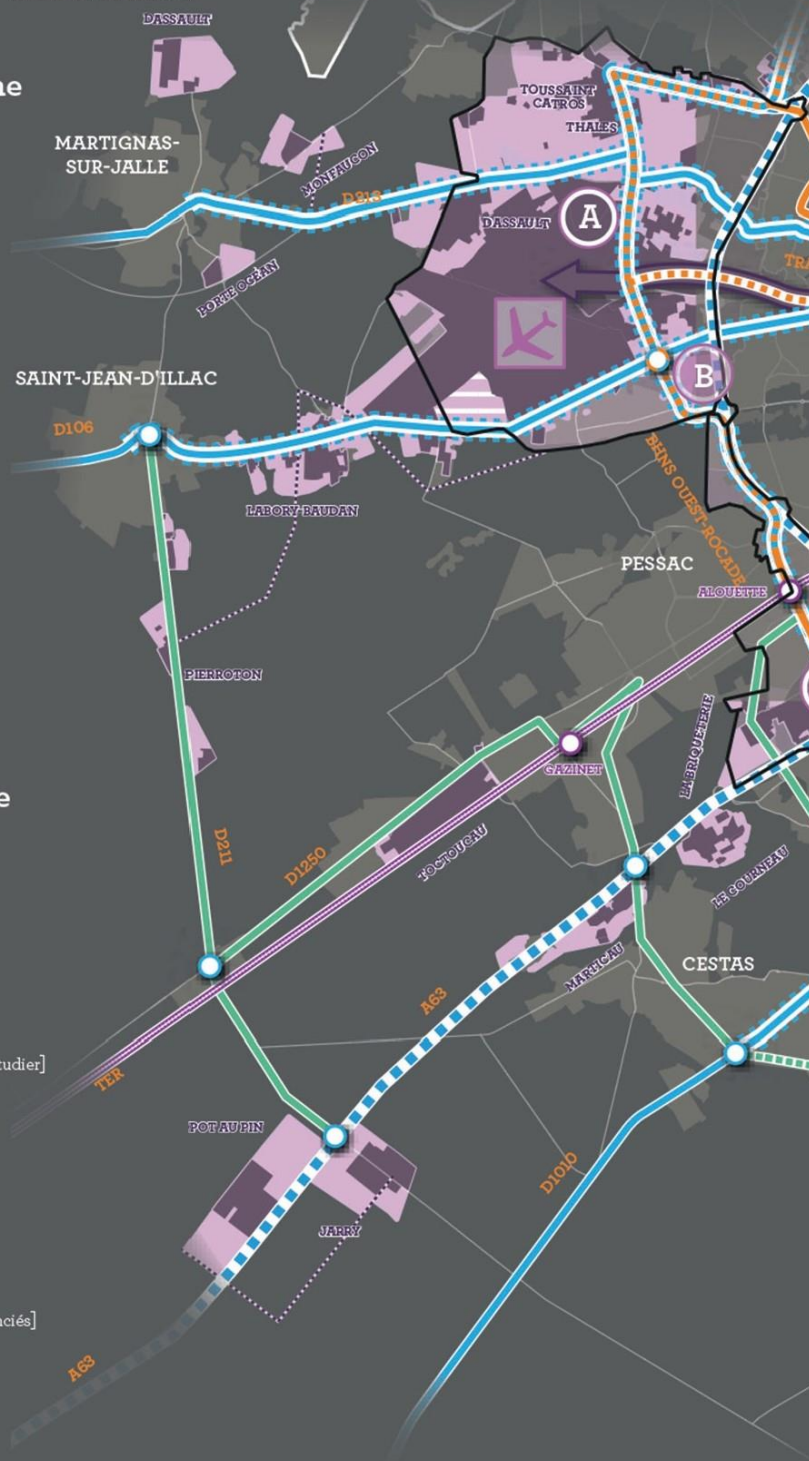
Les sites économiques monofonctionnels

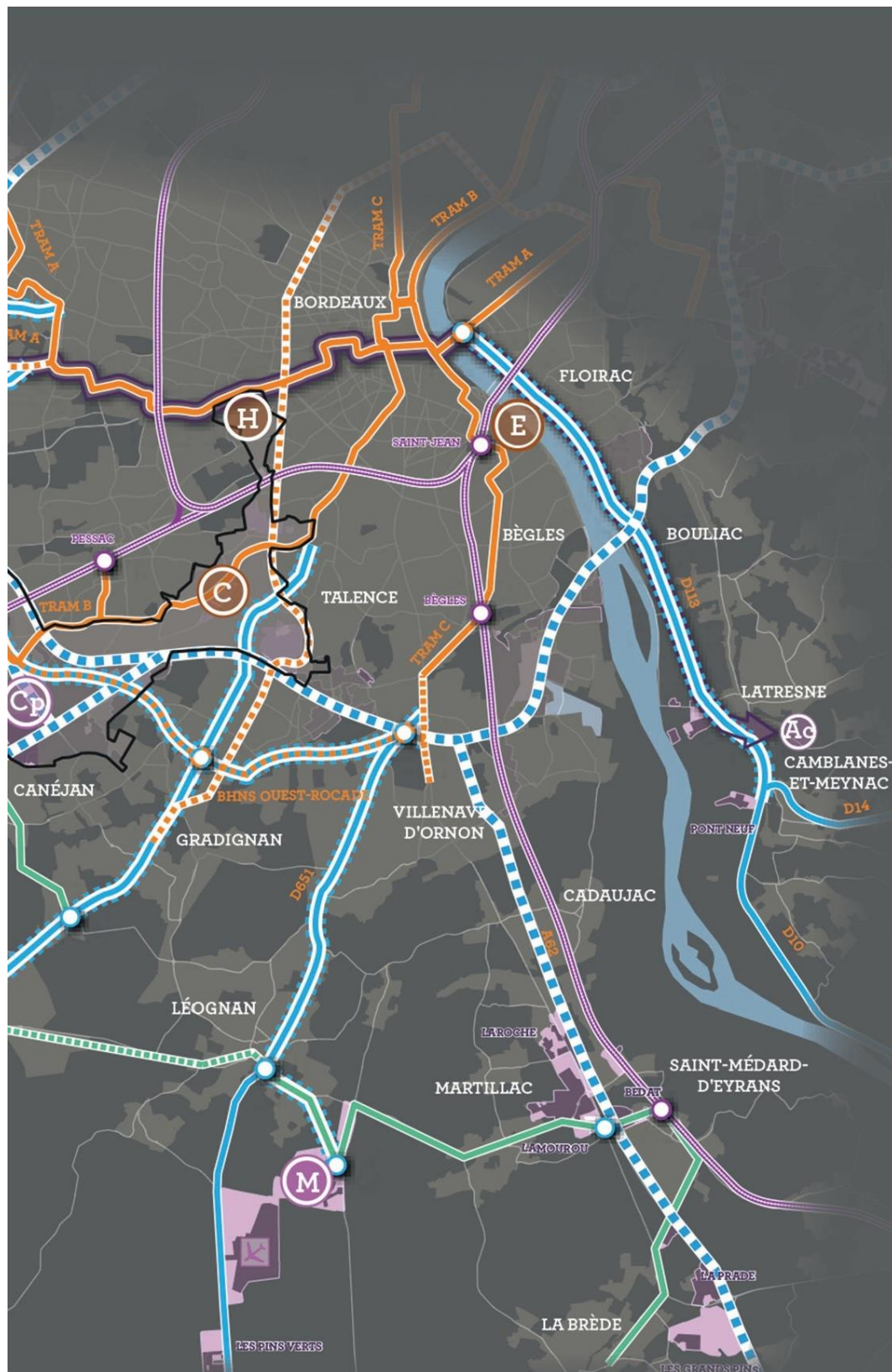
|  |                                         |                                                   |
|--|-----------------------------------------|---------------------------------------------------|
|  | Site existant                           | [à optimiser]<br>[à valoriser]<br>[à requalifier] |
|  | Réserve foncière à court ou moyen terme | [à étudier]<br>[à phaser]                         |
|  | Réserve foncière à long terme           | [à étudier]<br>[à phaser]                         |

## Le schéma métropolitain des mobilités de l'aire métropolitaine bordelaise

Le réseau de transport collectif métropolitain

- Transport collectif express métropolitain [à consolider]
- Transport collectif express sur emprise ferroviaire [à optimiser]
- Transport collectif express sur infrastructure autoroutière [à étudier]
- Réseau de TCSP de Bordeaux Métropole [existant et en projet]
- Transport collectif complémentaire [à valoriser/à prolonger]
- Les nœuds d'interconnexion
- Idée liaison Aéroport <-> Aérocampus [à valoriser]
- Grandes allées métropolitaine [aménagement stratégiques différenciés]





## Les dynamiques paysagères métropolitaines

### Les connexions écologiques

-  Les continuités des  
fils d'eau majeurs [à restaurer]  
[à valoriser]
-  Les continuités naturelles majeures [à valoriser]  
[à requalifier]
-  Les promenades douces  
(paysagères et écologiques) [à étudier]  
[à phaser]

### La couronne des sites périurbains

-  Sites de projet agro-urbain [à étudier]  
[à créer]  
[à valoriser]
-  Interfaces ville-campagne [à étudier]  
[à conforter]  
[à valoriser]

### Le socle des espaces agricoles, naturels et forestiers

-  Espaces agricoles et naturels majeurs
-  Le socle agricole majoritairement sylvicol
-  Les terroirs viticoles
-  Les espaces de nature urbains

### Opérations d'intérêt Métropolitain

-  Bordeaux Aéroport
-  Bordeaux Inno Campus
-  Enveloppe économique du SCoT

## Le schéma métropolitain des mobilités de l'aire métropolitaine bordelaise

### Le réseau de transport collectif métropolitain

-  Transport collectif express métropolitain [à consolider]
-  Transport collectif express sur emprise ferroviaire [à optimiser]
-  Transport collectif express sur infrastructure autoroutière [à étudier]
-  Réseau de TCSP de Bordeaux Métropole [existant et en projet]
-  Transport collectif complémentaire [à valoriser/à prolonger]
-  Les nœuds d'interconnexion

